




**BUS N° 263**

**Réalisé grâce aux cotisations de syndiqués**



# Tisséo : les caisses sont pleines



 Le cabinet Syndex, expert comptable mandaté par tous les élus du comité d'entreprise, Cgt, Cfdt et Sud, lors du CE du 26/10/2018, a présenté la situation économique et financière de Tisséo.

**Tous les feux sont aux verts et les comptes de 2017 laissent apparaître un excédent de près de 10M€ grâce à :**

- L'augmentation des recettes par la croissance de la fréquentation, la lutte contre la fraude et la tarification solidaire oui...mais grâce à l'effort de tous les traminois.
- L'augmentation de la productivité avec 500 kms de plus en moyenne par an et par conducteur, suite au dernier accord signé par la Cfdt et Sud qui porte la moyenne des TM à 7H15 contre 7H auparavant .

**En effet pour les conducteurs, l'effet de la moyenne des TM portée à 7H15 se ressent et se traduit par des équipes plus longues, surtout le week-end et quasi plus aucuns temps de battements...**

**Plus de productivité** aussi chez les techniques, avec des pressions managériales pour optimiser le temps de travail et faire sortir le bus coûte que coûte... Les méthodes employées par la Direction maintenance vise à mettre en concurrence tous les salariés entre eux, en prévoyant un temps pour chaque tache et convoquer un par un les salariés, leurs reprochant d'aller moins vite que le voisin...

**Plus de productivité** chez la maitrise exploitation qui subit d'un coté le mécontentement des conducteurs et de l'autre les pressions de l'encadrement « supérieur »!!!

**Plus de productivité** chez les administratifs, les commerciaux... etc avec toujours plus de taches avec moins d'effectif et des conditions de travail qui se dégradent...

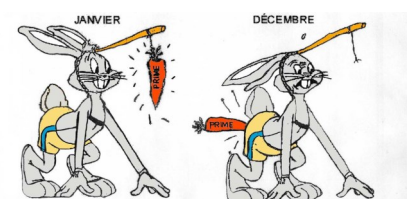
**Ainsi, les économies réalisées par Tisséo pour la collectivité sont conséquentes et il est normal pour la CGT que les richesses créées soient partagées avec tous les salariés et non redistribuées « entre amis ».**

La Cgt a demandé à la Direction, lors de ce CE, de redistribuer une partie de ces économies à l'ensemble des salariés sous la forme d'une prime exceptionnelle que l'on pourra appeler « prime de bons et loyaux services ».

La Direction prétexte que les salariés sont remerciés grâce à la prime dite « d'intéressement », mais la Cgt réaffirme que les salariés ont le droit de se partager ce petit magot et ne doivent pas se contenter d'en récolter les miettes.

La Direction n'est pas dupe et se cache derrière un accord d'intéressement bien ficelé par des critères quasi inatteignables, qui ne permet pas aux salariés de toucher l'intégralité et se résume aux 160 euros perçus suite à la baisse de la fraude.

Au vu des chiffres si la Direction voulait vraiment remercier l'ensemble des salariés, le partage de l'excédent pourrait rapporter 1000 euros par salariés.... Tout en conservant dans les fonds propres de la régie près de 7millions d'euros



Alors un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.... PAS ?

# TRAMWAY

Le lundi 05/11/2018 un accident a eu lieu au croisement du chemin Badiou.

Comme vous pouvez le voir, le choc a été d'une rare violence, un poids lourd a grillé le feu rouge R24 et a percuté la rame entraînant le déraillement de cette dernière. Heureusement, il n'y a pas eu de blessés grave mais notre collègue est extrêmement choqué et nous lui apportons tout notre soutien et lui souhaitons un très bon rétablissement.



Sans aucunes précipitations et surtout sans aucun but électoraliste ( contrairement à d'autre...) la Cgt et Sud après avoir écouté les Wattmen ont déposé une demande de Chsct extraordinaire portant sur des points essentiels.

Il nous paraissait nécessaire de faire un point sur tous les dysfonctionnements consécutifs à cet accident pour trouver les solutions pour limiter les risques dans l'avenir.

Quant aux circonstances de l'accident, pour la Cgt elles sont claires: le camion grille un feu et en aucun cas la responsabilité de notre collègue ne saurait être engagée. La Direction nous a réaffirmé qu'elle avait la même vision que nous.

Les procédures imposées par la préfecture veulent que l'habilitation de notre collègue soit suspendue jusqu'à la fin de l'enquête, il la récupèrera à l'issue de cette dernière.

Lors de ce Chsct, force de proposition de la part des élus, une commission a été créée pour définir les points dangereux et zones à risques des lignes T1 et T2, afin de préconiser des aménagements nécessaires et adaptés pour limiter les risques d'accident.

Limiter oui, car nous ne pourrons jamais éviter l'accident et à ce jour aucuns moyens n'empêchent une voiture de traverser une voie ferrée. Pour preuve, à la SnCF et malgré les barrières, il se produit encore des accidents dramatiques...

Lors de ce Chsct nous avons aussi proposé des solutions pour sécuriser les abords de croisements dangereux :

- Dans l'attente de travaux définitifs la mise en place d'une chicane avec mur d'eau pour casser la vitesse des automobilistes
- Création d'infrastructure définitive permettant la sécurisation de l'ensemble des zones de traversées de voie de tram avec des bandes rugueuses permettant d'attirer l'attention et d'alerter sur l'approche d'une zone de danger (voire la création de dos d'âne...)
- Mettre en place une signalisation visuelle réellement visible de tous...



Nous demandons aussi la mise en place d'un vrai plan relais en temps réel, cela évitera aux conducteurs de se faire insulter en cas d'accident et permettra aux usagers de poursuivre leurs trajets notamment vers l'aéroport.

Il est aussi essentiel que tous les services de l'entreprise aient l'information en temps réel.

Du conducteur de bus / tram au contrôleur terrain... il faut qu'ils aient une information claire, nette et précise de la situation, sans attendre près d'une heure pour savoir pour quelles raisons ils sont arrêtés...

Lors de ce Chsct, la Cgt et Sud ont souhaité porter à l'ordre du jour le traitement d'un incident survenu le samedi 03/11/2018 au Tram...(suite P3).

Ce jour là, un conducteur mixte en service au tram fait un rappel à la règle concernant une usagère qui souhaite prendre la rame avec son chien de type staff muselé, les nouvelles règles interdisent en effet l'accès aux chiens ne pouvant être tenus au bras.

**Face à ce rappel à la règle, l'usagère déjà bien connue de nos services pour insulter régulièrement nos collègues et avoir agressé une conductrice 15 jours auparavant, décide une fois de plus d'insulter le conducteur.**

Ce dernier informe le PC, lequel décide d'immobiliser la rame en attendant le service prévention, le CR réitère son rappel à la règle et essuie une nouvelle pluie d'insultes avant que l'usagère descende en arguant le fait qu'elle prendrait la rame suivante...

Le CR informe campus et repart, Campus informe alors le CR de la rame suivante en lui demandant de ne pas repartir si cette usagère venait à monter dans sa rame. L'usagère insultante monte dans cette rame et le CR informe à son tour Campus, qui décide d'envoyer un contrôleur d'exploitation.

A l'arrivée du contrôleur, la belligérante l'interpelle en se « victimisant » et en feignant de ne pas comprendre les raisons pour lesquelles on l'empêcherait de prendre le Tramway avec son chien. A la surprise générale, le contrôleur décide de faire repartir la rame avec à son bord l'usagère et son chien **discréditant totalement les wattmen, notamment celui qui a essuyé une pluie d'insultes et qui souhaitait déposer plainte contre cette personne.**

Pour la Cgt il est inadmissible qu'un Agent de Maitrise, **dans ce contexte**, discrédite un conducteur comme cela, d'autant que le CR ne faisait qu'appliquer les règles fixées par la Direction, règles que devait donc faire appliquer l'agent de maitrise...

La suite non plus n'est pas des plus réjouissante pour certains membres de l'encadrement. En effet le CR souhaitant déposer plainte est contacté par la personne qui accompagne lors des dépôts de plainte. Ce dernier informe le CR qu'il n'avait pas pu faire les relevés vidéo permettant d'avoir la personnes en photo et que donc il faudrait déposer une plainte contre x, qui n'aboutira pas...?

La Cgt a immédiatement interpellé le Directeur d'exploitation et par magie, suite à cet appel deux photos seront proposées au CR lors de son dépôt de plainte au commissariat et une veille vidéo sera mise en place pour essayer de verbaliser cette personne en plus des éventuelles poursuites...

A SUIVRE....

**Il est grand temps que l'ensemble des services se rende compte que l'on doit travailler ensemble pour et dans l'intérêt collectif...**

## Grogne sur le réseau

La Cgt interpellée par les conducteurs a déposé plusieurs alarmes sociales:

- **RNL** : revenir à un usage concernant les affectations veille de RH
- **RNL** : étudier la possibilité d'affecter Noctambus à des volontaires
- **RNL** : L7, L8 : manque de temps parcours
- **Ligne 20**, dégradations des conditions de travail depuis la réorganisation ( Temps parcours, surcharge, équipe longue...)
- **Roulement 26 semaines**, demande de maintenir ce roulement pour les conducteurs ayant subit la restructuration de 2016 en perdant leur place de titulaire et se retrouvant à la voltige, et vue la difficulté d'obtenir une place de titulaire aujourd'hui suite au nouveau calcul du nombre de titulaire et la productivité appliquée sur L'ensemble des TM, il est normal de prolonger les dispositions qui avaient été mises en place lors de la restructuration...

# Entretiens professionnels...

Quelques rappels afin que les relations CR / RSB se passent le plus sereinement possible.

Lors des entretiens professionnels programmés lors de JPC entre le CR et son responsable, il est fait un point sur différents thèmes comme les souhaits du conducteur sur ses envies quant à son avenir professionnel dans l'entreprise, son ressenti sur sa ligne, et ses jours d'absences dus à la maladie, l'AT et les jours de grève comptabilisés durant l'année.

C'est sur ce dernier thème que les choses se corsent...!

La Cgt rappelle que la grève est un droit constitutionnel et qui appartient à chacun. En aucun cas le détail des absences ne doit apparaître dans les documents et la Direction ne doit pas faire d'allusion au jours de grèves ou de maladie... Ces annotations ne doivent pas apparaître dans le compte rendu de l'entretien.

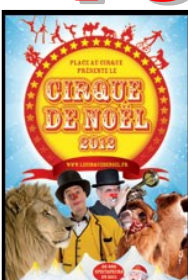
En 2016, la Cgt interpellait l'inspecteur du travail pour un salarié qui s'était vu reprocher et inscrit le nombre de jours de grèves et de maladie. **L'inspecteur du travail avait été clair il n'est pas permis de faire de telles allusions, ceci est une atteinte à la liberté individuelle.**

Nous invitons tous les salariés qui se voient faire une allusion sur les motifs d'absences ou inscrits sur leur dossier professionnel et personnel, de signifier cette atteinte à leur RS, et de se rapprocher rapidement d'un représentant Cgt afin de les rétablir dans leurs droits et ainsi faire modifier les documents les concernant.

De même la Cgt rappelle que les contrôles de dotation doivent se faire sur le temps de travail dans un lieu isolé et non dans un bus à la vue du public durant un temps de battement comme cela peut se passer dans certains cas.

Nous conseillons au Responsable Secteur de relever les conducteurs pour que ces contrôles se passent le mieux possible, ou d'attendre les JPC comme cela était prévu initialement.

## Festivités de fin d'année



Deux séances du cirque de Noël sont prévues

le 7 décembre à 20h00  
et le 24 décembre à 14h30.



Cette année la remise des médailles du travail aura lieu le **Mardi 11 décembre à 19H** au réfectoire de Langlade

L'ensemble des élus Cgt avec les autres élus du comité d'entreprise ont œuvré toute l'année pour sélectionner et élaborer un colis de Noël d'une grande qualité, qui on l'espère répondra à vos attentes.



### Distribution:

1. **le Mardi 18 décembre à Atlanta**
2. **le Mercredi 19 décembre à Colomiers**
3. **Le Jeudi 20 décembre à Langlade**
4. **Le Vendredi 21 à Langlade pour le personnel de Mesplé, Basso...**
5. **Le samedi 22 Décembre à Langlade camarades retraités**

